



# FORMATION PROFESSIONNELLE À L'ATTENTION DES DIFFUSEURS

## Comment rémunérer les auteur.rices ? Venez rencontrer l'URSSAF !

**Vendredi 12 avril 2024**  
**Bibliothèque municipale de Dijon\*** – Salle de l'Académie  
 5, rue de l'École-de-Droit 21 000 Dijon

### INTERVENANTS

**Mégane Gimenez** (expert juridique) et **Mélanie Delpy** (expert diffuseur) à l'URSSAF Limousin artistes-auteurs  
**François Nacfer**, responsable formation à la Société des gens de lettres (SGDL)

**PUBLIC VISÉ** • Diffuseurs et/ou personnes en charge de la rémunération des auteurs au sein des collectivités, bibliothèques, universités, établissements scolaires, associations, musées...

Cette journée d'information dédiée aux diffuseurs, organisée en partenariat avec la SGDL et l'URSSAF Limousin, a pour objectif de rappeler quelques grandes notions :

- Le diffuseur et ses obligations / nature des rémunérations (revenus principaux, revenus accessoires).
- La déclaration à l'URSSAF (créer son compte / faire sa déclaration).
- Les cotisations et contributions sociales du diffuseur.
- Le régime spécifique artistes-auteurs : l'auteur.rice possède un numéro de SIRET/ l'auteur.rice n'en possède pas (précompte ou pas).

### PROGRAMME

- 9h30** • Accueil café
- 10h-10h30** • Propos introductifs à la journée par François Nacfer (SGDL) : le régime artiste-auteur, les droits et obligations qui en découlent.
- 10h30-13h** • Présentation par l'URSSAF : quelques grandes notions, identification de l'activité de diffuseur, démarches administratives, régimes fiscaux, etc.
- 13h00-14h30** • Déjeuner libre
- 14h30-16h30** • Consultations individuelles
  - Consultations réservées aux adhérents de l'Agence Livre & Lecture (cf. bulletin d'adhésion ci-joint)
  - Inscription préalable gratuite et obligatoire via le bulletin d'inscription ci-joint
  - Transmission des **questions que vous désirez poser à l'URSSAF, en amont à l'Agence Livre & Lecture** (cf. précisions sur le bulletin d'inscription)
  - Créneaux de 30 minutes en moyenne, nombre de places limité

\* Le stationnement dans la cour de la bibliothèque est réservé à la bibliothèque municipale, des parkings publics sont à votre disposition au 29, rue du Petit-Potet et rue Sainte-Anne.